

ENSEMBLE, PROTÉGEONS NOS ARBRES !

Dispositions concernant l'abattage des arbres
sur la commune de Sainte-Marie-de-Ré

Merci !



Credit photo Yann Weidetroy

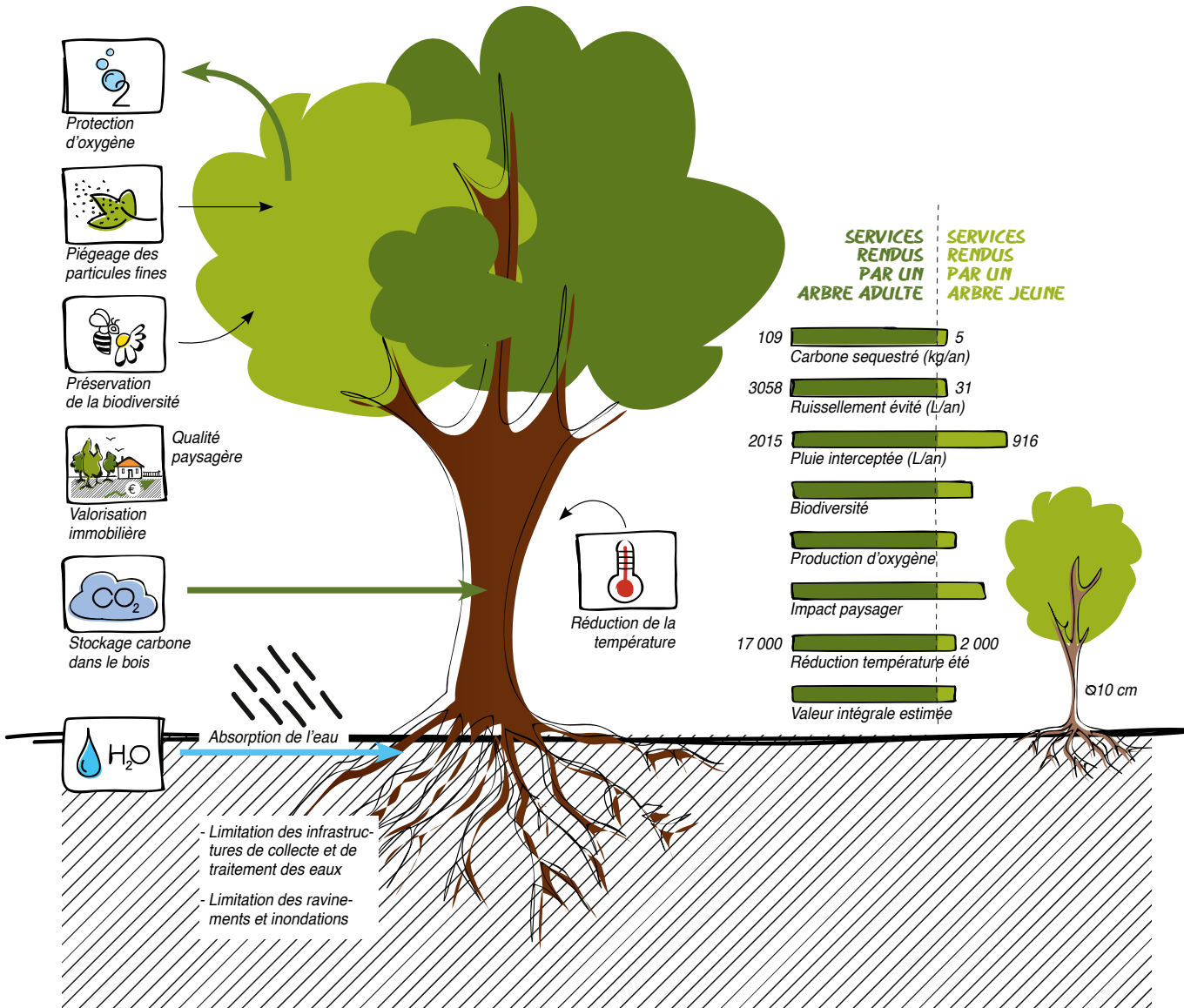
Prochains évènements à Sainte-Marie-de-Ré

- ◆ *Fête de la Nature 25 & 26 mai 2024*
- ◆ *Journée de l'Arbre 29 septembre 2024*

L'ARBRE NOUS INSPIRE, PROTÉGEONS-LE !



LES ARBRES SONT INDISPENSABLES



Les arbres participent activement à la lutte contre le changement climatique, à la préservation de la biodiversité et à la qualité du paysage rétais.

LES ARBRES NOUS PROTÈGENT. PRÉSERVONS-LES !

POURQUOI LES ARBRES SONT-ILS INDISPENSABLES ?

L'arbre est central au maintien des écosystèmes, il rend de nombreux services

Par la photosynthèse réalisée au niveau de son feuillage, **il séquestre le carbone présent** dans l'atmosphère, tout en rejetant de l'oxygène. Ses feuilles régulent la qualité de l'air, en absorbant les particules fines et des polluants gazeux. Le feuillage des arbres rafraîchit l'air alentour.

Les racines des arbres maintiennent **la stabilité des sols**, luttant contre leur érosion ; elles contribuent également au maintien de leur porosité, nécessaire à l'infiltration de l'eau de pluie et au remplissage des nappes phréatiques. Les racines peuvent aussi absorber certains contaminants retrouvés dans les sols.

L'arbre joue un rôle important dans **le maintien de la fertilité des sols**, via le processus de décomposition de la biomasse : feuilles, fruits, bois, racines. Il fournit à la faune une ressource de nourriture et de bois.

L'arbre contribue fortement au maintien de la biodiversité

De nombreuses espèces sauvages utilisent les arbres comme lieu de reproduction et d'élevage des jeunes, comme logis ou refuge, comme garde-manger, poste d'affût ou encore voie de circulation.

Ainsi, depuis leurs racines jusqu'à leurs cimes, les arbres sont constitués de multitudes de micro-habitats pour les bactéries et champignons (sol), les oiseaux (végétation au sol), les insectes, mammifères et oiseaux (trous et fissures le long des troncs...).

L'ARBRE EST PRÉCIEUX À LA VIE SOUS TOUTES SES FORMES. SOYONS RESPONSABLES DE LEUR PRÉSERVATION !

SAINTE-MARIE AGIT POUR LA PRÉSERVATION DES ARBRES !

Dispositions concernant l'abattage des arbres sur la commune de Sainte-Marie

Pourquoi une réglementation

Déjà fortement engagée, depuis longtemps, dans la préservation environnementale, la municipalité de Sainte-Marie de Ré a décidé d'aller plus loin pour préserver son patrimoine végétal.

Municipal

C'est pourquoi, un arrêté municipal sera établi en novembre 2024, qui prescrira la nécessité de dépôt d'une demande d'autorisation avant coupe ou arrachage d'arbres.

La réglementation

Actuellement, à l'intérieur des espaces protégés, la coupe et l'abattage d'arbres font l'objet d'une demande d'autorisation. Cet arrêté couvrira l'intégralité du territoire de la commune et toutes les essences d'arbres vivants ou malades seront concernées par la procédure, dès lors que la circonférence de l'arbre, mesurée à 1,30 mètre du sol, sera supérieure à 20 centimètres.

La démarche à suivre

- 1 Un formulaire spécifique sera à retirer à l'accueil de la mairie ou sur le site internet de la mairie.
- 2 Le délai d'instruction de la demande sera de deux mois, (sauf urgence pour les populations ou les bâtiments).
- 3 Un rapport sanitaire sera établi après visite de l'expert communal sur site.
- 4 Par ailleurs, en cas d'abattage, il sera exigé que soi(ent) replanté(s) un ou plusieurs arbres, d'une taille minimale d'1,30 mètre, dans un délai de 6 mois, avec visite de contrôle à la clé.
- 5 Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) présente dans l'une de ses annexes la palette végétale devant être respectée par les porteurs de projet.

MAIRIE DE SAINTE-MARIE-DE-RÉ

32 rue de la République

17740 Sainte-Marie-de-Ré

05 46 30 21 24 - info@saintemariedere.fr

site web : sainte-marie-de-re.fr